

**Opération de sécurité
de la RD34 à Les Molèdes**

*Canton d'Aubrac et Carladez
Commune de Saint Amans des Côtes*

Note écologique

Maitre d'œuvre : **Direction Infrastructures et Grands Travaux**
Tél : 05.65.59.35.70
Mail : digit@aveyron.fr

<i>Dates</i>	<i>Motifs</i>	<i>Intervenants</i>	<i>Observations</i>
26/06/2024	Envoi version 1	A. JOUSSET	

SOMMAIRE

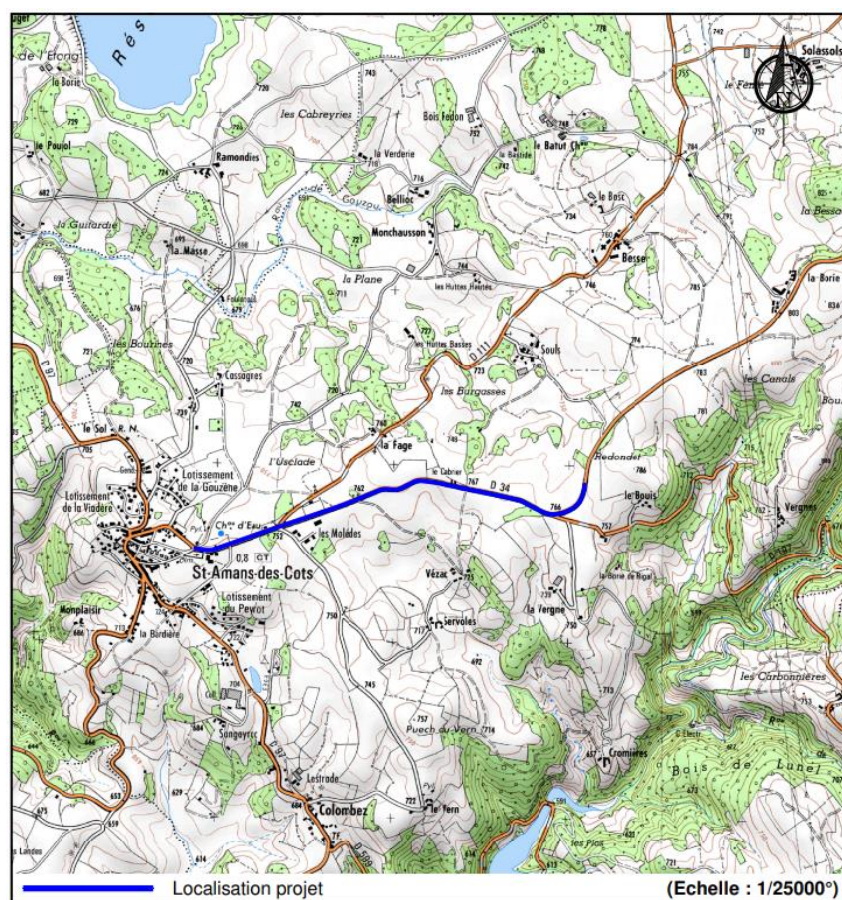
1.	PRESENTATION DU PROJET ET CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	3
1.1.	PRESENTATION ET LOCALISATION DU PROJET	3
1.2.	CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	4
1.2.1.	<i>Protections réglementaires et inventaires du patrimoine naturel</i>	4
1.2.2.	<i>La trame verte et bleue</i>	8
➤	Principe et définition	8
➤	Trame verte et bleue et SRADDET	9
1.2.3.	<i>Zones humides</i>	11
2.	ANALYSE ECOLOGIQUE	12
2.1	HABITATS, FLORE ET ZONES HUMIDES	12
▪	Description des habitats et de la flore	12
▪	Les enjeux relatifs aux habitats et à la flore	13
2.2.	LA FAUNE	13
▪	Les mammifères terrestres et semi-aquatiques	13
▪	Les chiroptères	14
▪	Les oiseaux	14
▪	Les amphibiens	15
▪	Les reptiles	16
▪	Les insectes	17
2.	LES MESURES ENVIRONNEMENTALES	19
➤	Evitement des zones sensibles	19
➤	Respect des périodes sensibles pour la faune	19
➤	Respect des zones sensibles et de l’emprise du chantier	19
➤	Consigne de coupe des arbres	19
➤	Reconstitution des linéaires arborés, haies agricoles et plantation d’arbres	19
➤	Reconstitution de gîtes a reptiles	20
3.	CONCLUSION	20

1. PRESENTATION DU PROJET ET CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

1.1. Présentation et localisation du projet

Le Département de l'Aveyron a pour projet d'aménager et rectifier la RD 34 près du lieu-dit « Les Molèdes », sur la commune de Saint Amans des Côtes, dans le cadre d'une opération de sécurité.

La localisation du projet est représentée sur la figures suivante :



Localisation du projet

1.2. Contexte environnemental

1.2.1. Protections réglementaires et inventaires du patrimoine naturel

Le secteur du projet n'est concerné par aucun zonage d'inventaire patrimonial (ZNIEFF), mais se trouve au cœur du Parc Naturel Régional de l'Aubrac. Les zonages les plus proches sont :

Type d'inventaire	Sites concernés	Distance de la ZNIEFF par rapport au projet
ZNIEFF de type I ¹	Gorges de la Truyère de Rueyres au Trébuc	4,2 km au nord-ouest
	Vallée de la Truyère au barrage de Couesques	4,6 km à l'ouest
	Zone humide de Prat Long	3,6 km au sud
	Rivières de la Truyère et du Goul	4 km à l'ouest
	Zones humides des ruisseaux de Galdun et de Merlan	5,3 km à l'est
	Zone humide de Bouvillières	4 km au sud
	Tourbières de la Fonvergne et Mezeyrac	5 km au sud-est
ZNIEFF de type II ²	Vallée de la Truyère, du Goul et de la Bromme	3,2 km à l'ouest
Site Natura 2000 Directive Habitats (Zone de Conservation Spéciale)	Haute vallée du Lot entre Espalion et Saint-Laurent-d'Olt et gorges de la Truyère, basse vallée du Lot et le Goul	4,4 km à l'ouest
Site Natura 2000 Directive Oiseaux (Zone de Protection Spéciale)	Gorges de la Truyère	1,2 km au nord-ouest
Parc Naturel Régional (PNR)	PNR de l'Aubrac	Situé dans l'aire du projet

ZNIEFF de type I n°730011315 « Rivière de la Truyère et du Goul »

Cette ZNIEFF, qui couvre plus de 700 hectares, comprend les rivières de la Truyère et du Goul ainsi que leur vallée aux versants abrupts. Elle regorge d'une faune remarquable en particulier piscicole avec la présence de la Lamproie de Planer, l'Anguille ou encore le Chabot. Ces espèces affectionnent les eaux fraîches et vives. On y retrouve aussi la Loutre, mais aussi de nombreux oiseaux qui apprécient les milieux forestiers ou les affleurements rocheux tels que l'Aigle Botté ou le Faucon pèlerin. Ces derniers viennent s'alimenter sur le site voire y nicher, s'ils y trouvent une quiétude suffisante.

ZNIEFF de type I n°730030025 « Zones humides des ruisseaux de Galdun et de Merlan »

La ZNIEFF est constituée de tourbières qui se développent au sud-est du village d'Huparlac, dans les bas-fonds humides alimentés par deux ruisseaux tortueux, et une ambiance montagnarde. Des boisements humides sont représentés par des aulnaies-saulaies, le reste de la zone présentant un aspect « ouvert » comprenant de

¹ ZNIEFF de type I : Zone à très fort enjeu de préservation, lié à la présence d'habitats et/ou d'espèces rares.

² ZNIEFF de type II : Ensemble naturel étendu et peu transformé dont les équilibres généraux doivent être préservés.

belles communautés d'espèces et d'habitats rares.

Les habitats majoritaires sont des prairies humides à Molinie et joncs en mélange avec des bas-marais acides au cortège d'espèces floristiques remarquables : Carvi verticillé (*Carum verticillatum*), Linaigrette à feuilles étroites (*Eriophorum polystachion*), Campanule à feuilles de lierre (*Walhenbergia heredacea*), Rossolis à feuilles rondes (*Drosera rotundifolia*), Trèfle d'Eau (*Menyanthes trifoliata*), Comaret des marais (*Potentilla palustris*),...

Les espèces animales les plus remarquables sont le Lézard vivipare dans les tourbières, l'Ecrevisse à pattes blanches sur le ruisseau du Merlan, la Loutre d'Europe sur les deux cours d'eau.

ZNIEFF de type I n° 730011317 « Gorges de la Truyère de Rueyres au Trébuc »

Les milieux les plus intéressants sur le site sont les versants boisés qui permettent la nidification d'espèces forestières, les affleurements rocheux sur lesquels une faune et une flore spécifiques se développent, ainsi que les galeries souterraines qui sont utilisées par les chauves-souris pendant la saison hivernale. Le site est essentiellement constitué de forêts caducifoliées, de forêts de conifères, et de prairies mésophiles. Le territoire abrite des espèces telles que le Milan royal, l'Aigle botté, le Circaète-Jean-Le-Blanc, le Grand-duc d'Europe, Pouillot siffleur et le Pic mar.

Concernant la flore, la présence de la Lunaire vivace, du Dryoptéris des montagnes, de la Saxifrage paniculée, de la Saxifrage à feuilles rondes, et de la Joubarbe d'Auvergne, plante endémique du Massif central et protégée au niveau régional, confère un important intérêt botanique puisque ces espèces sont considérées comme très dans le département.

ZNIEFF de type I n° 730011316 « Vallée de la Truyère au barrage de Couesques »

Le site est composé de forêts caducifoliées, de landes et fruticées, de prairies mésophiles, et de forêts mixtes. On retrouve des espèces déterminantes comme le Petit rhinolophe, le Milan royal, le Pic mar, et la Cryptogramme crispée pour la flore.

ZNIEFF de type I n° 730030100 « Zone humide de Prat Long »

La ZNIEFF est constituée d'une prairie humide en pente douce, pâturée, et qui occupe un vallon traversé par un ruisseau. Le milieu déterminant est une prairie très humide avec de petites zones tourbeuses à Sphagnum. On note la présence de 4 espèces remarquables caractéristiques de ce type de milieu : le Mouron délicat, la Potentilles des marais, la Campanille à feuilles de lierre et le Carum verticillé, plantes qui traduisent une forte influence atlantique. Le site est caractérisé par des prairies humides et mégaphorbiaies, ainsi que par des pâtures mésophiles.

ZNIEFF de type I n° 730030149 « Zone humide de Bouvillières »

La ZNIEFF est constituée de radeaux à Potentilles des marais, de prairies humides et mégaphorbiaies, de prairies de fauche de basse altitude, de zones de forêts caducifoliées, de zones de culture, et des prairies mésophiles. Le site abrite des espèces telles que la Linaigrette à feuilles étroites, le Rossolis à feuilles rondes, Millepertuis des marais, ainsi que l'Œillet en delta.

ZNIEFF de type I n° 730030026 « Tourbières de la Fonvergne et Mezeyrac »

Le site est caractérisé par des tourbières, des prairies améliorées, des forêts caducifoliées, terrains en friche, ainsi que par des prairies humides et mégaphorbiaies. On note la présence de Rossolis à feuilles rondes et intermédiaire, espèces protégées au niveau national, le Mouron délicat, le Rhynchospora blanc, et la Petite campanille.

ZNIEFF de type II n°730011313 « Vallée de la Truyère, du Goul, et de la Bromme »

Il s'agit d'une grande ZNIEFF s'étendant sur plus de 45 km du cours de la Truyère et couvrant plus de 11 000 ha. Son paysage est constitué par un relief tourmenté de grands ensembles forestiers et de zones anthropisées dédiées à l'agriculture. Le cours de la Truyère compte de nombreux ouvrages hydroélectriques.

On y compte plus de 40 espèces floristiques déterminantes.

Parmi la faune, les éléments les plus remarquables sont la présence de la Loutre d'Europe, de plusieurs espèces de chiroptères, et de nombreux oiseaux des milieux forestiers et des affleurements rocheux.

Site Natura 2000 Directive Habitats « Haute vallée du Lot entre Espalion et Saint-Laurent d'Olt et gorges de la Truyère, basse vallée du Lot et le Goul » (n°FR7300874)

Ce site comprend une partie de la vallée du Lot ainsi que deux de ses affluents : la Truyère et le Goul. Plusieurs éléments ont concouru au classement de cette zone en site Natura 2000 :

- La présence de deux espèces d'intérêt communautaire : la Loutre d'Europe et le Chabot,
- Plusieurs habitats qui se rapportent aux différentes entités du site : habitats aquatiques, forestiers et habitats des milieux ouverts.

L'enjeu de conservation de la loutre et du chabot est majeur. Ces deux espèces sont vulnérables à la pollution de l'eau, à la modification ou la dégradation de leurs habitats (cours d'eau et ripisylve), et au fractionnement de la rivière (barrages hydroélectriques).

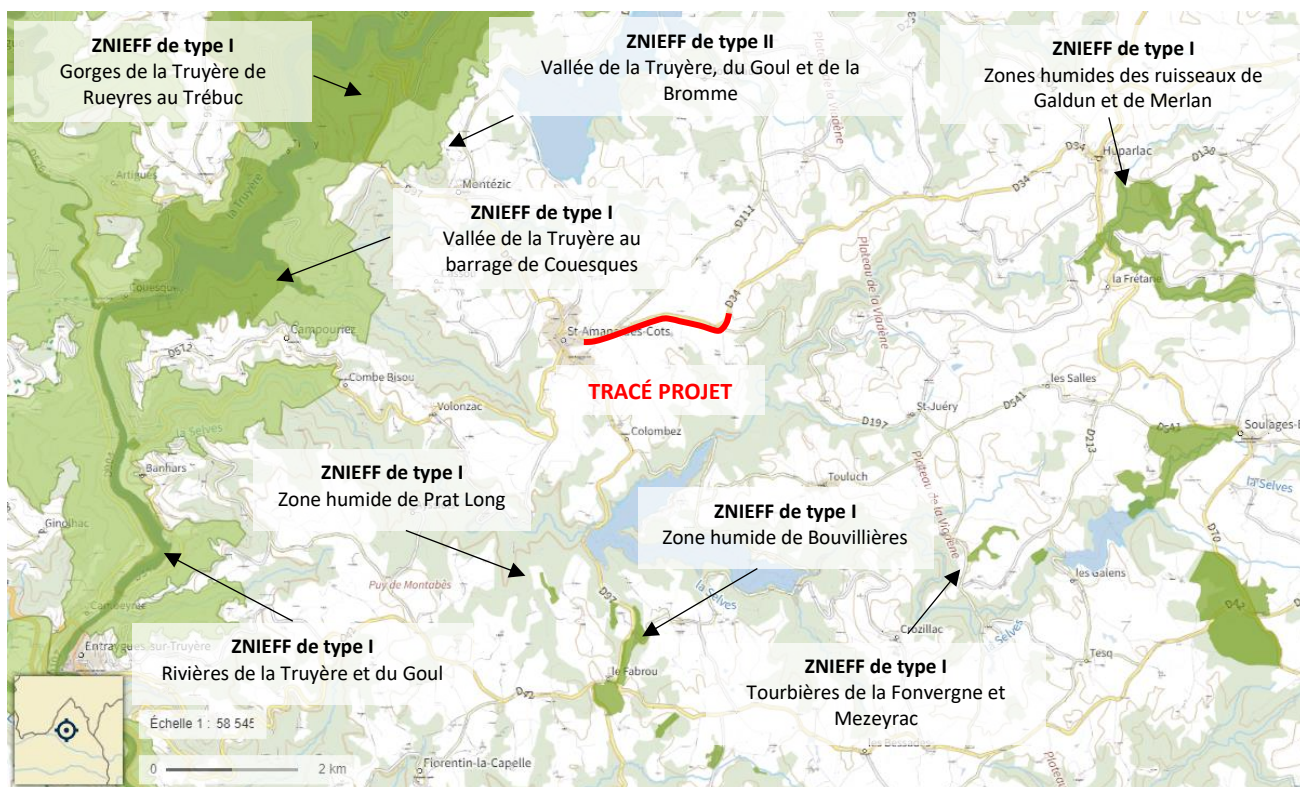
Site Natura 2000 Directive Oiseaux « Gorges de la Truyère » (n°FR7312013)

Le site Natura 2000 est caractérisé au centre par la vallée de la Truyère, d'orientation nord-est/sud-ouest. En rive gauche comme en rive droite, le site intègre des plateaux constitués de sols d'origine volcanique. Douze espèces d'oiseaux de l'annexe 1 de la Directive européenne se reproduisent régulièrement sur le site, principalement des rapaces forestiers (Aigle botté, Circaète Jean le Blanc, Milan royal...). C'est aussi une voie de migration importante.

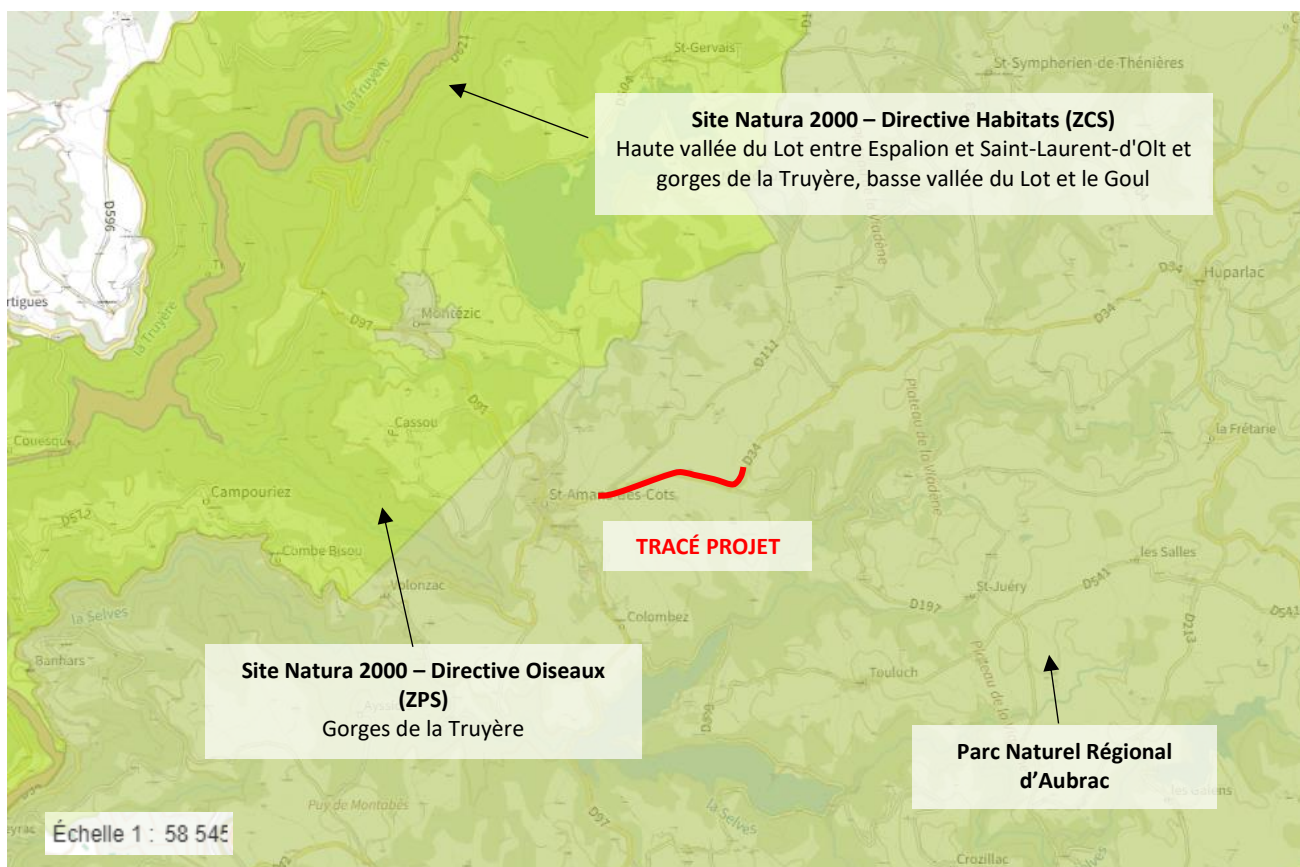
Parc Naturel Régional de l'Aubrac (FR8000054)

Ce Parc naturel régional a été créé en 2018 et s'étend sur la région Auvergne-Rhône-Alpes et l'Occitanie. Il regroupe 64 communes classées et 14 communes partenaires au sein de trois départements : la Lozère, le Cantal et l'Aveyron. Le périmètre du PNR comprend l'ensemble du plateau de l'Aubrac. Ce plateau culminant à 1469 m, est connu pour ses vastes espaces naturels et en particulier pour ses prairies. En effet, les bergers y font paître leurs troupeaux d'Aubrac (race locale de bovin, effectuant une transhumance). L'Aubrac est aussi le lieu de passage du très emprunté Chemin Saint-Jacques-de-Compostelle. De plus, de nombreux édifices y sont classés au patrimoine de l'Humanité par l'UNESCO. Constitué d'une diversité de milieux (vallées, gorges...), le site accueille une faune et flore remarquable. On peut notamment y observer la Loutre d'Europe ou l'Hermine ainsi que de nombreux rapaces comme le Grand-Duc d'Europe.

Ces zonages sont représentés sur les figures ci-dessous :



Localisation des zonages d'inventaires du patrimoine naturel



Localisation des sites Natura 2000 des directives « Habitats » et « Oiseaux »

1.2.2. La trame verte et bleue

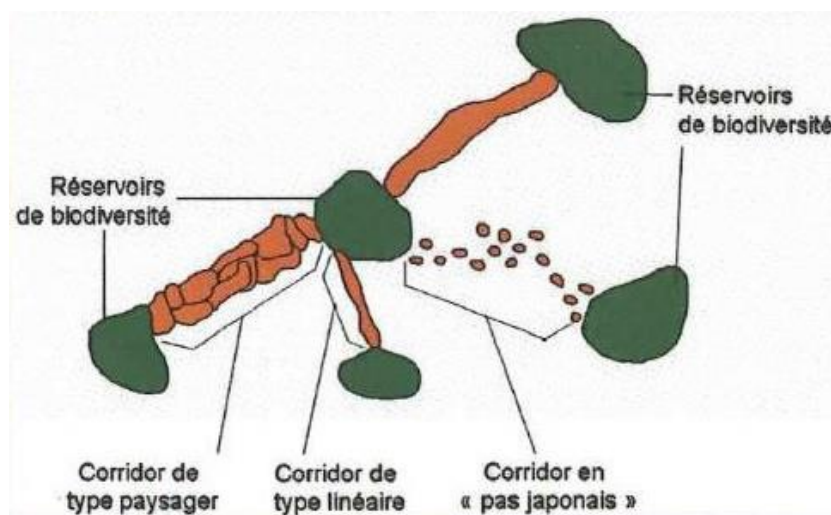
➤ Principe et définition

La Trame Verte et Bleue d'un territoire est formée par l'ensemble des espaces naturels ou peu anthropisés qui constituent les habitats des espèces et permettent la connexion des populations animales et végétales, y compris les espèces ordinaires. Cette notion peut s'appliquer à toutes les échelles, de la commune jusqu'au territoire national.

Le réseau écologique regroupe :

- les réservoirs de biodiversité, ou « cœurs de biodiversité » : il s'agit des espaces où la biodiversité est la plus riche et la mieux représentée ; ils comprennent les milieux naturels couverts par des inventaires du patrimoine ou des protections, et aussi des espaces peu anthropisés et peu fragmentés, offrant de larges potentialités d'accueil pour les espèces animales et végétales.
- les corridors écologiques : ce sont les voies de déplacement des espèces, plus ou moins larges, continues ou non, qui relient les réservoirs de biodiversité entre eux et permettent les migrations et dispersions de la flore et de la faune. On les classe généralement en trois types principaux (voir figure ci-après) :
- les structures linéaires : haies, chemins, cours d'eau et leurs rives, ...,
- les structures en « pas japonais » : ponctuation d'éléments relais ou d'îlots refuges : mares, bosquets...
- la matrice paysagère : élément dominant d'un paysage homogène.

Autour de ces espaces, une zone tampon doit souvent être instaurée pour préserver les conditions de vie du noyau central et des corridors.



Représentation schématique des composantes de la Trame verte et bleue (source : ALLAG-DHUISME et al., 2010)

➤ **Trame verte et bleue et SRADDET**

En application de la loi sur la nouvelle organisation territoriale de la République du 7 août 2015, le « Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires » (SRADDET) doit se substituer à plusieurs schémas régionaux sectoriels dont le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE).

Après son adoption par l'assemblée régionale le 30 juin 2022, le SRADDET Occitanie 2040 a été approuvé par le préfet de Région le 14 septembre 2022.

Les Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique des deux ex-régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon ont été approuvés en fin d'année 2015. À la suite de la création de la Région Occitanie, et en accord avec la DREAL, un bilan des deux documents a été effectué en 2018. Au terme de cet exercice, il a été convenu qu'une refonte des deux SRCE semblait peu pertinente. D'autant que, malgré une méthodologie de travail différente, les outils se sont avérés compatibles. Les SRCE restent d'actualité et leur contenu est à disposition des territoires, en annexe au SRADDET. Ils sont aujourd'hui complétés par la Stratégie régionale pour la Biodiversité qui a une vocation plus transversale, et dont le programme d'action fait désormais référence.

Le SRCE Midi-Pyrénées annexé au SRADDET comporte un **atlas cartographique des composantes de la Trame verte et bleue**. Il est composé de planches au format A3 regroupées en livrets. Un livret de planches à l'échelle du 1/1 000 000 des cartes du diagnostic et de chaque sous-trame ; Un livret par sous-trame à l'échelle du 1/100 000 couvrant l'ensemble du territoire régional (8 livrets) ; Un livret de synthèse de l'ensemble des sous-trames superposées sur un même territoire. Le livret 10 présente les éléments et objectifs de la Trame verte et bleue.

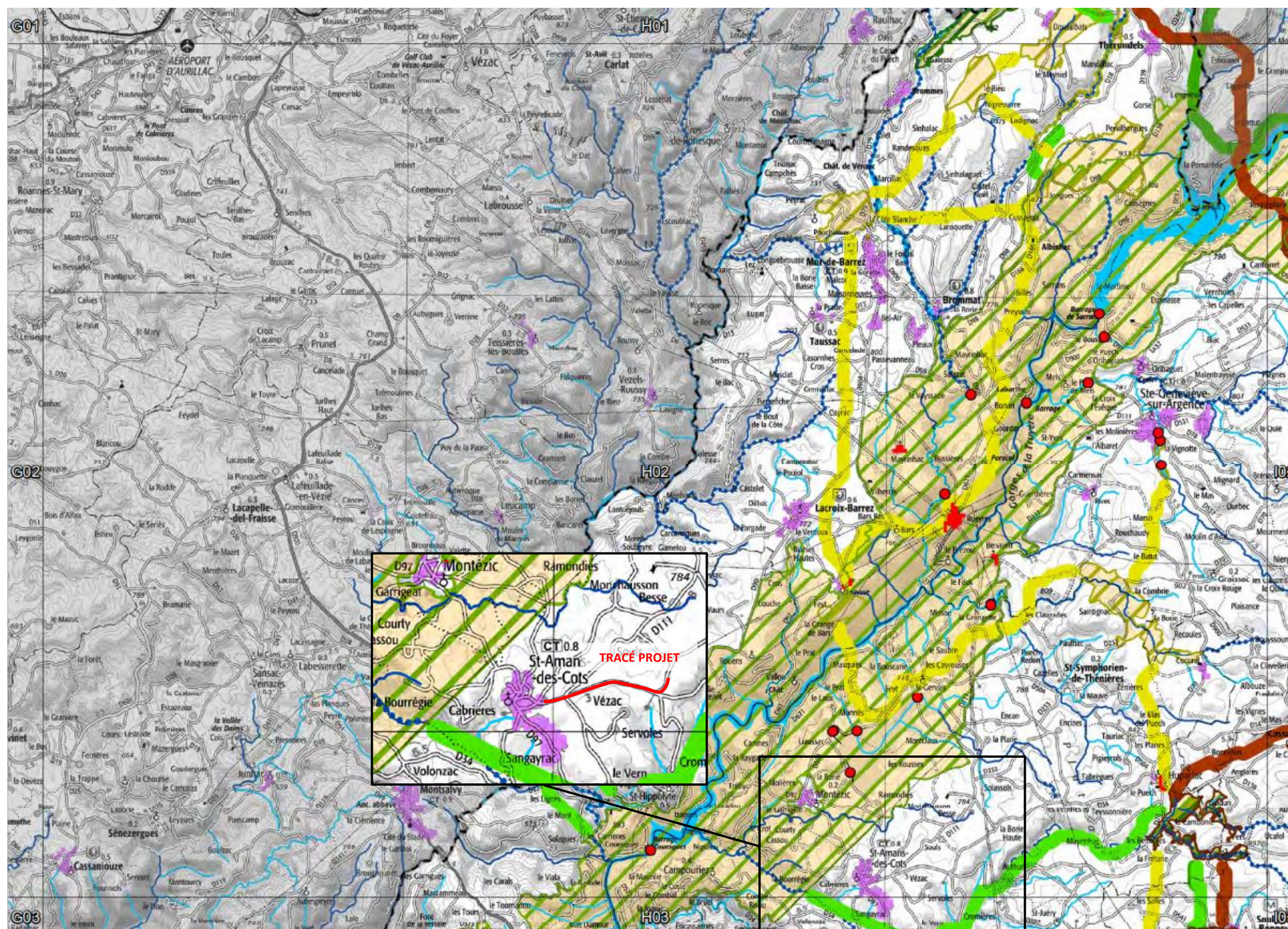
La consultation de l'atlas cartographique du SRCE montre que la zone du projet ne comprend ni réservoir de biodiversité, ni corridor écologique, cependant elle est située à proximité de plusieurs composantes de la Trame verte et bleue.

La synthèse des différentes sous-trames montre que le projet est localisé à proximité des composantes suivantes :

- **Un réservoir de biodiversité de milieux boisés de plaine à préserver**
- **Un corridor de milieux boisés de plaine à préserver**
- **Deux cours d'eau corridors de biodiversité à préserver (La Selves et La Bezombe)**
- **Un cours d'eau réservoir de biodiversité à préserver (Le ruisseau de Gouzou)**
- **Des zones urbanisées (commune de Saint-Amans-Des-Cots)**

Eléments et objectifs de la Trame verte et bleue

Planche H02



Légende

- Limites de la région
- Zones urbanisées
- Réseau ferré
- Réseau routier principal

Obstacles aux continuités

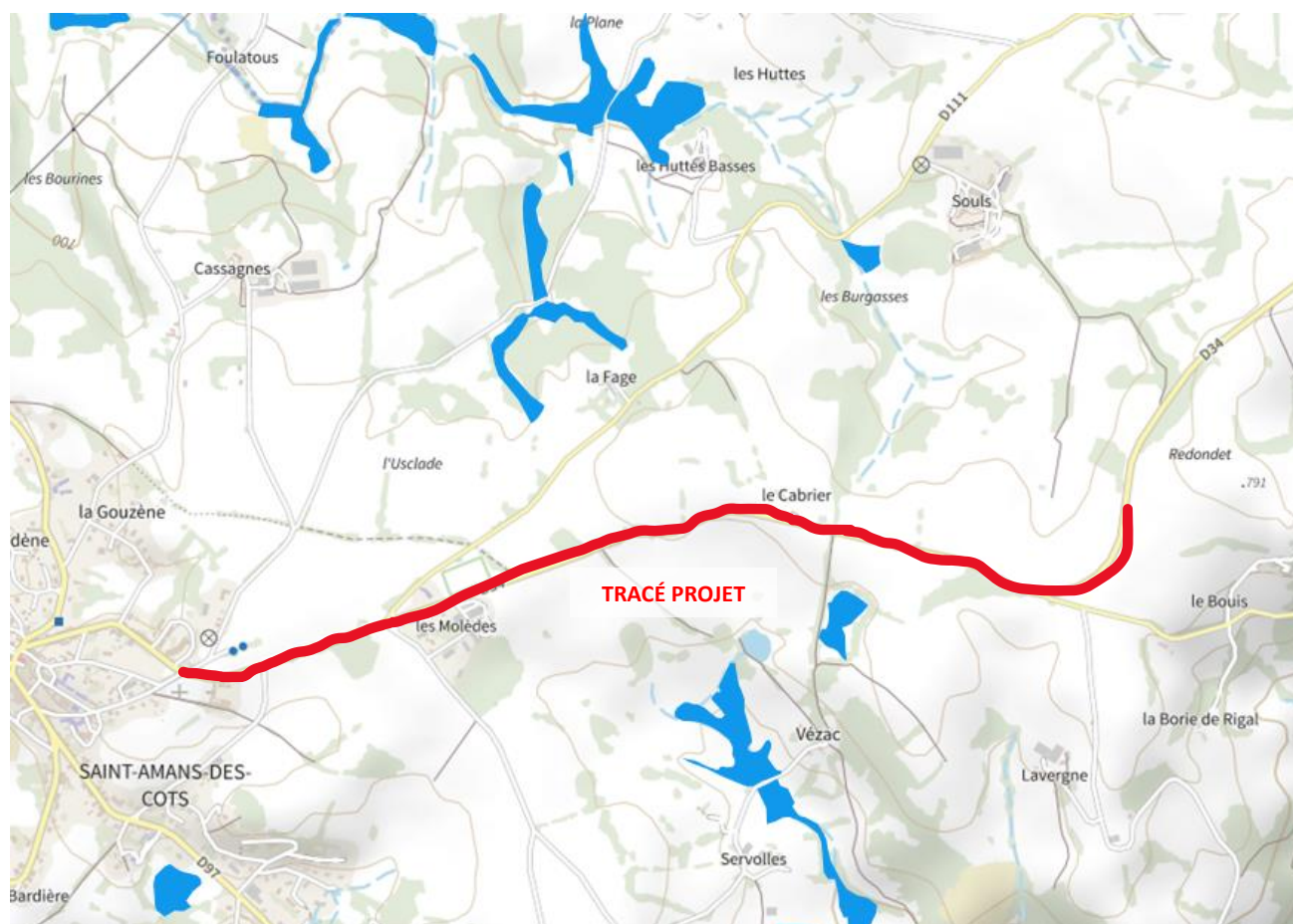
- Obstacles à l'écoulement des cours d'eau
- Points de conflit surfaciques
- Points de conflit ponctuels
- Points de conflit linéaires

	Boisés				Ouverts et semi-ouverts				Rocheux d'altitude		Cours d'eau	
	de plaine		d'altitude		de plaine		d'altitude		d'altitude			
	A préserver	A remettre en bon état	A préserver	A remettre en bon état	A préserver	A remettre en bon état	A préserver	A remettre en bon état	A préserver	A remettre en bon état	A préserver	A remettre en bon état
Réservoirs de biodiversité												
Corridors												

1.2.3. Zones humides

D'après l'atlas des zones humides relevant du bassin hydrographique Adour-Garonne (Portail Interministériel Cartographique Picto-Occitanie) et le réseau partenarial des données sur les zones humides, aucune zone humide n'est recensée dans la zone du projet. Toutefois, plusieurs zones humides sont identifiées de part et d'autre du tracé du projet.

La visite sur le terrain a permis de confirmer l'absence de zones humides à proximité de la voie.



Cartographie des zones humides (D'après le Réseau partenarial des données sur les zones humides)

2.ANALYSE ECOLOGIQUE

Afin de réaliser l'analyse écologique, des visites sur le terrain ont été effectuées par des écologues de BKM Environnement en 2024 :

DATE	OBSERVATEUR	CONDITIONS METEOROLOGIQUES	PERIODE	Groupes
28/05/2024	A. JOUSSET	Ensoleillé, vent faible, 20°C	Diurne	Faune
27/05/2024	P. MENARD	-	-	Habitats, flore, zones humides

Par ailleurs, les bases de données en ligne Faune France, Faune-occitanie, Faune Tarn Aveyron, INPN, Web'Obs, Biodiv'Occitanie, SINP Occitanie et PICTO-Occitanie ont été consultées.

2.1 Habitats et flore

▪ Description des habitats et de la flore



Sur la section de la RD34 objet de l'aménagement, la voie est bordée le plus souvent de haies arbustives, avec la présence de grands arbres, de manière disséminée (voir photo ci-contre), ou sinon, d'une simple bande herbeuse étroite, sans végétation ligneuse. Au-delà du bord de route, on trouve des parcelles de prairies mésophiles de fauche et/ou de pâture, dominées par des Poacées (graminées), ainsi que des parcelles de cultures (côté est de la section).

Lorsque la strate arborée est présente dans les haies, elle est représentée principalement par le Frêne élevé (*Fraxinus excelsior*), ainsi que par des chênes (*Quercus robur*, *Quercus petraea*) et par l'Erable sycomore (*Acer pseudoplatanus*). Ponctuellement, on trouve aussi quelques hêtres (*Fagus sylvatica*), dans la partie orientale de la section.

Les haies arbustives et buissonneuses sont basses (taillées régulièrement), étroites, et discontinues. Elles sont peu diversifiées du point de vue de leur composition floristique et comprennent des espèces acidiphiles comme le Genêt à balais (*Cytisus scoparius*), la Ronce commune (*Rubus fruticosus*), et quelques espèces à plus large spectre écologique : Prunellier (*Prunus spinosa*), Eglantier (*Rosa canina*), Aubépine (*Crataegus monogyna*), Noisetier (*Corylus avellana*).

La strate herbacée de bord de route comprend des Poacées comme le Dactyle aggloméré (*Dactylis aggloméré*), la Fétuque faux-roseau (*Schenodorus arrundinaceus*), le Pâturin commun (*Poa trivialis*), la Houlique laineuse (*Holcus lanatus*), accompagnées de nombreuses plantes fleuries : Gaillet mou (*Galium mollugo*), Renoncule bulbeuse (*Ranunculus bulbosus*), Marguerite commune (*Leucanthemum vulgare*), Compagnon blanc (*Silene*

latifolia), Stellaire holostée (*Stellaria holostea*), Vesce cultivée (*Vicia sativa*), Gêranium à feuilles molles (*Geranium molle*), Trèfle des prés (*Trifolium pratense*), Myosotis des champs (*Myosotis arvensis*)...

▪ Les enjeux relatifs aux habitats et à la flore

Les habitats et la végétation observés en bordure de route sont communs dans le Nord Aveyron. Les enjeux apparaissent donc modérés. **Le projet aura un faible impact sur les habitats naturels et la flore.**

2.2. La Faune

Une visite diurne sur site a été réalisée par une écologue de BKM Environnement le 28 mai 2024. Les conditions météorologiques étaient relativement favorables à l'observation de la faune (Ensoleillé, vent faible, 20°C).

▪ Les mammifères terrestres et semi-aquatiques

21 espèces de **mammifères terrestres et semi-aquatiques** sont recensées sur la commune de Saint-Amans-de-Cots. Il s'agit principalement d'espèces communes ne présentant pas d'enjeu particulier : Blaireau européen, Chevreuil européen, Lièvre d'Europe, Renard roux, Sanglier ... Cinq espèces mentionnées sur les communes et pouvant fréquenter les milieux concernés par le projet sont patrimoniales au regard de leur statut de protection, de conservation, ou de rareté.

Il s'agit de l'Écureuil roux, la Genette commune et le Hérisson d'Europe, espèces protégées au niveau national (protection des individus et de leurs habitats, article 2), du Lapin de garenne, classé « quasi-menacé » sur la liste rouge des mammifères menacés de France et de l'Hermine, dont la région a une responsabilité modérée. Ces deux espèces sont relativement communes localement et peuvent potentiellement fréquenter la zone du projet et ses abords. Leur enjeu varie de faible à moyen.

Des crottes de Renard roux et potentiellement d'Hermine ont été observées lors du passage sur site.

A noter également la présence de la **Loutre d'Europe**, une espèce semi-aquatique signalée sur la commune. Cette espèce est protégée au niveau national (article 2), ainsi qu'au niveau européen (annexes II et IV de la Directive Habitats Faune Flore). Elle n'est pas menacée au niveau national mais l'Occitanie a une responsabilité modérée vis-à-vis de cette espèce et son enjeu est fort. La Loutre d'Europe est signalée sur le ruisseau du Gouzou au nord de la commune à plusieurs reprises, la donnée la plus récente datant de 2012. Ce ruisseau est un affluent de la Truyère où la présence de l'espèce est connue. Un affluent du Gouzou est localisé à 130 mètres environ du projet mais aucun habitat aquatique ou humide n'est présent à proximité immédiate, il est donc peu probable que l'espèce fréquente l'emprise du projet.

Le projet a une emprise relativement faible sur les habitats naturels et des habitats de substitution sont présents en périphérie. L'enjeu global pour ce groupe est globalement **faible**.

▪ Les chiroptères

11 espèces de **chiroptères** sont recensées sur la commune concernée par le projet d'après les données disponibles. Il s'agit d'espèces anthropophiles (Grand rhinolophe, Petit rhinolophe, Pipistrelle commune, Pipistrelle de Kuhl, Sérotine commune), arboricoles (Barbastelle d'Europe, Grande noctule, Murin de Daubenton, Murin de Natterer, Noctule de Leisler) ou fissuricoles (Vespère de Savi).

Des gîtes dans des bâtiments, ponts et des arbres peuvent donc être utilisés pour leur reproduction, hibernation ou transit. Toutes ces espèces sont protégées au niveau national (Art.2 : protection des individus et de leurs habitats).

Une recherche des **arbres favorables** situés au niveau de l'implantation du projet et aux abords a été réalisée lors du passage de l'écologue. 17 arbres ont été relevés comme favorables à ce groupe dont 12 présentant des cavités. Quelques sujets sont particulièrement remarquables de par leur taille et les caractéristiques présentes. Ils sont indiqués sur la carte de synthèse des enjeux écologiques.



Arbres favorables aux chiroptères situés dans ou à proximité immédiate du projet

En ce qui concerne les **espèces anthropophiles**, aucun bâtiment ou pont n'est à priori présent dans l'emprise du projet mais des corps de ferme à proximité restent potentiellement favorables.

Le projet peut avoir une emprise sur des arbres favorables à ce groupe et pouvant être utilisés comme gîte. L'enjeu global pour ce groupe est **moyen.**

▪ Les oiseaux

107 espèces **d'oiseaux** sont recensées sur la commune concernée par le projet d'après les données disponibles en ligne.

14 espèces ont été observées sur le site lors de la prospection du mois de mai : Alouette des champs, Bergeronnette grise, Bruant proyer, Bruant zizi, Buse variable, Chardonneret élégant Corneille noire, Fauvette à tête noire, Fauvette grisette, Grimpereau des jardins, Pie bavarde, Pie-grièche écorcheur, Pinson des arbres, Rougequeue noir.

5 de ces espèces présentent un enjeu patrimonial :

- **L'Alouette des champs**, espèce non protégée mais classée « quasi-menacée » sur la liste rouge nationale. Cette espèce à enjeu faible apprécie les milieux ouverts où elle niche au sol. Elle a été entendue dans les prairies au nord-est du projet. Elle est susceptible de fréquenter l'ensemble des milieux ouverts proches de l'emprise.
- **Le Bruant proyer** et la **Fauvette grisette**, espèces protégées non menacées au niveau national mais inscrites comme « quasi-menacées » sur la liste rouge régionale. Leur enjeu est faible. Le Bruant proyer a été entendu à de nombreuses reprises le long du tracé. La Fauvette grisette a quant à elle été entendue à une seule reprise à l'ouest du projet.
- Le **Chardonneret élégant**, espèce classée vulnérable sur la liste rouge nationale mais relativement commune et à enjeu faible. Il a été observé sur la partie est de la zone du projet et peut fréquenter les abords en nidification.
- La **Pie-grièche écorcheur**, espèce protégée, inscrite à l'annexe I de la Directive Oiseaux et classée comme « quasi-menacée » au niveau national. Son enjeu est moyen mais la responsabilité de la région vis-à-vis de cette espèce est faible. L'espèce a été observée à 3 reprises le long du projet, dans un fourré bordant la voie à l'ouest puis dans des haies côté est du projet.

Parmi les espèces à plus fort enjeu recensées dans la bibliographie sur les communes et pouvant fréquenter ces milieux peuvent être citées : le Bruant jaune, le Bouvreuil pivoine, la Linotte mélodieuse, la Mésange huppée, le Serin cini, et le Verdier d'Europe, etc. Certaines de ces espèces peuvent utiliser les habitats en bordure de site en nidification. Elles n'ont pas été observées lors de la prospection de BKM mais restent potentielles dans le secteur. Leur enjeu varie de moyen à fort.

A noter, la mention de la Pie-grièche grise dans la bibliographie, espèce à enjeu très fort. La donnée date cependant de janvier 2012. Elle n'est donc pas susceptible d'être présente dans le secteur en période de nidification.

Le projet est en outre localisé dans les périmètres des plans nationaux d'actions du Milan royal (domaines vitaux) et du Vautour moine (aire globale de fréquentation). Il est par ailleurs situé à proximité immédiate du périmètre du PNA du Milan royal (hivernage). Ces espèces n'ont pas été observées lors du passage sur site. L'emprise du projet reste cependant faible et aucune aire de nidification n'a été observée à proximité.

Les milieux traversés par le projet sont essentiellement des zones cultivées et bocagères. Le projet peut être une source de dérangement pour les espèces nicheuses à proximité ou avoir une emprise sur des habitats favorables, notamment les haies en bordure de route. L'emprise reste cependant relativement faible. L'enjeu pour ce groupe est globalement moyen.

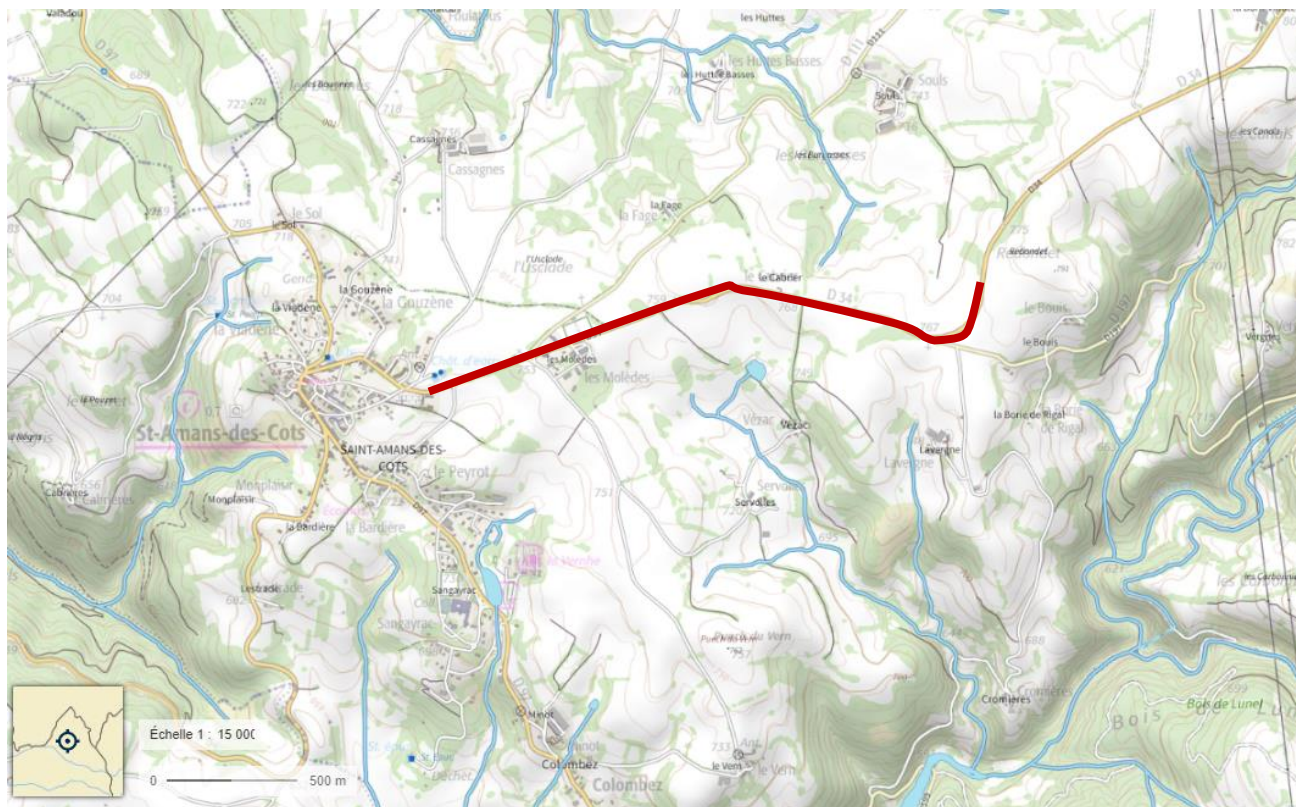
▪ Les amphibiens

Concernant les **amphibiens**, 5 espèces sont recensées sur les communes : l'Alyte accoucheur, le Crapaud épineux, la Grenouille rousse, le Triton palmé et la Salamandre tachetée.

Aucun habitat favorable à ces espèces n'a été observé au niveau du projet lors du passage sur site. Des fossés sont présents en bordure de route, mais étaient asséchés ou très peu en eau lors de la visite. Un étang est localisé à environ 270 mètres au sud du projet au lieu-dit Vézac et un affluent du ruisseau du Gouzou est également présent à environ 150 mètres au nord.

Certaines espèces ayant un pouvoir de dispersion important peuvent longer les corridors présents (haies, fossés) et être présents au niveau de l'emprise du projet telles que le Crapaud épineux, protégé au niveau national selon l'article 3 (protection des individus uniquement).

L'enjeu concernant ce groupe est globalement faible.



Réseau hydrographique et points d'eau aux alentours du projet (source : géoportail)

▪ Les reptiles

Sont présents sur les communes d'après les données bibliographiques le Lézard des murailles, la Couleuvre helvétique, la Couleuvre verte et jaune, la Couleuvre vipérine, le Lézard à deux raies et la Vipère aspic. Seul le Lézard des murailles a été observé lors de la prospection sur site. Les autres espèces peuvent potentiellement fréquenter les abords du projet hormis les espèces inféodées aux milieux aquatiques et humides (Couleuvre vipérine et Couleuvre helvétique).

Toutes ces espèces sont protégées au niveau national selon l'article 2 (protection des individus et de leurs habitats). 3 de ces espèces sont également inscrites à l'annexe IV de la Directive Habitats, Faune, Flore (Couleuvre verte et jaune, Lézard à deux raies et Lézard des murailles). Le Lézard à deux raies est en outre classé « quasi-menacé » sur la liste rouge régionale, et la Vipère aspic classée « vulnérable ».

L'enjeu de ces espèces est faible hormis pour la Vipère aspic pour laquelle il est moyen.

Des murets en pierres présents sur les abords du projet sont particulièrement favorables pour ce groupe.

L'enjeu est globalement faible.

▪ Les insectes

43 espèces de **lépidoptères** sont recensées sur la commune concernée par le projet d'après les données disponibles. Il s'agit pour la plupart d'espèces communes, ne présentant pas d'enjeu particulier : Aurore, Citron, Cuivré commun, Demi-deuil, Flambé, Myrtil, Tircis, Vulcain... Lors du passage sur site, seule la belle-dame a été observée, commune et non patrimoniale.

Parmi les espèces potentiellement présentes au niveau du projet, deux sont patrimoniales : le Cuivré de la verge d'or et le Grand mars changeant, espèces classées « quasi-menacées » sur la liste rouge régionale. Elles ont un enjeu faible.

L'enjeu pour ce groupe est faible.

En ce qui concerne les **odonates**, 15 espèces sont recensées sur la commune mais aucun habitat favorable n'est présent au niveau du projet.

L'enjeu pour ce groupe est faible.

Les données bibliographiques font mention de la présence d'un **coléoptère** patrimonial sur la commune concernée par le projet : le Lucane cerf-volant. Le Grand capricorne, autre espèce patrimoniale peut également être considéré comme potentiel dans le secteur. Ces deux espèces sont inscrites à l'annexe II de la Directive Habitats Faune Flore, le Grand capricorne étant en outre inscrit à l'annexe IV, et protégé au niveau national (article 2, protection des individus et de leurs habitats).

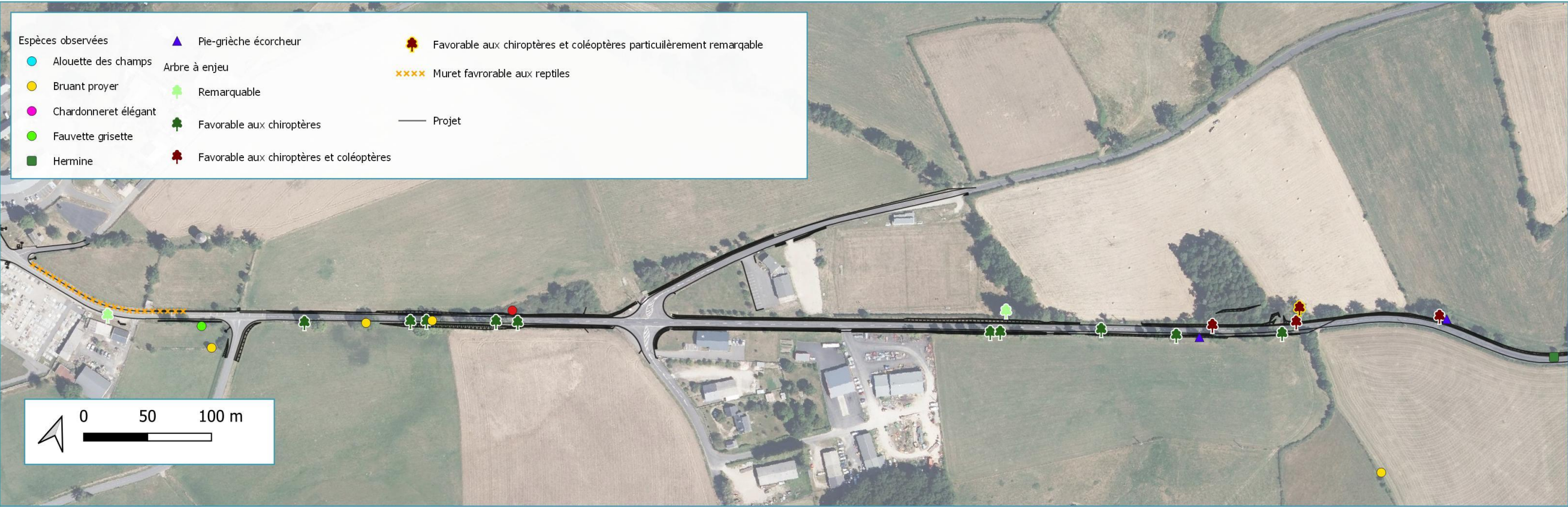
Une recherche des arbres favorables aux coléoptères a été réalisée et quatre arbres sont favorables dont deux présentant des traces d'émergence, localisé sur la carte de synthèse.



Arbres favorables aux coléoptères

L'enjeu est donc globalement moyen pour ce groupe

Les enjeux pour la faune sur le site sont globalement faibles exceptés pour les oiseaux, coléoptères et les chiroptères où l'enjeu est moyen. L'emprise du projet reste cependant relativement faible et en grande majorité sur des milieux cultivés.



Fond de carte : BDOrtho IGN 2019
Source(s) : BKM Environnement

Carte de synthèse des enjeux écologiques

2. LES MESURES ENVIRONNEMENTALES

➤ Evitement des zones sensibles

Certains arbres abritent des espèces protégées de façon potentielle (coléoptères, chiroptères).

Il est demandé de faire le maximum pour préserver les arbres âgés présents en bordure de voie en particulier ceux référencés comme étant favorables aux coléoptères et/ou chiroptères.

De même, les murets en pierres seront évités si possible.

➤ Respect des périodes sensibles pour la faune

Les premiers travaux de défrichage et décapage du sol éviteront les périodes sensibles pour la faune :

- Printemps-été : période maximale d'activités, notamment pour la reproduction,
- Hiver : période où de nombreuses espèces sont en phase de repos, donc peu mobiles (enfouies dans le sol, etc...)

La période d'intervention privilégiée sera donc les mois de septembre et d'octobre.

➤ Respect des zones sensibles et de l'emprise du chantier

Les engins respecteront l'emprise stricte du chantier. Une clôture légère de type agricole pourra être installée sur le périmètre de l'emprise pour éviter tout écart de circulation. Les zones de stockage de matériaux et installations de chantier seront éloignées des zones les plus sensibles.

➤ Consigne de coupe des arbres

Les arbres favorables à la faune seront à abattre à l'automne afin d'éviter la destruction de chiroptères en hibernation ou reproduction.

Par précaution, l'ensemble des arbres abattus dans le cadre du projet seront maintenus au sol au moins 24h pour permettre à d'éventuels individus de **chiroptères** de s'échapper au cours de la nuit.

Les plus vieux arbres présentant des fissures, branches mortes ou des traces de **coléoptères** seront stockés au moins 5 ans en lisière de boisement (tronc, branche et souche).

➤ Reconstitution des linéaires arborés, haies agricoles et plantation d'arbres

Des linéaires de haies arborées seront restaurés ou créés lors du réaménagement, et auront un rôle favorable pour le déplacement des espèces. Des arbres seront également plantés.

Le linéaire à planter sera à minima égal à celui détruit.

Les espèces végétales choisies devront être adaptées et locales. Les arbres plantés seront suffisamment développés pour assurer leur rôle de corridor. Des massifs arbustifs seront également reconstitués en faveur des oiseaux.

➤ **Reconstitution de gîtes a reptiles**

Si les murets en pierres ne peuvent être évités, des tas de pierres seront reconstitués afin d'offrir des habitats favorables aux reptiles. Ces gîtes seront conservés sur le long terme.

3. Conclusion

Les enjeux vis-à-vis des habitats, de la flore et de la faune restent faibles à moyens. Certaines espèces restent potentielles mais les habitats traversés par le projet sont principalement des milieux cultivés et à faible enjeu.

Des mesures environnementales devront être mises en place pour limiter les impacts sur les milieux naturels.